

## Séance du 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située 8 rue Eugène Chauvelier, dans le cadre des recommandations sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Marion Marie, Christophe Krakus, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absente excusée : Mme Solène Loyer

Mr Krakus a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2020

### Validation du bulletin d'informations

Le conseil municipal valide le bulletin d'informations « L'Echo de la Charnie » présenté par Madame Molard et la commission communication.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a retenu le devis de l'imprimerie Tessé pour un montant de 275 € TTC pour l'impression de 125 exemplaires du bulletin (20pages).

2020-12-d1

### Déclaration d'intention d'aliéner (17 rue Bourdon Durocher)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Lelong Marty notaire à Marigny Le Lozon une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 17 rue Bourdon Durocher parcelles n° B 474 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

2020-12-d2

### Décision Modificative n°1 budget Lotissement

Afin de comptabiliser les écritures de stocks de fin d'exercice.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget primitif Lotissement 2020

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
			7015	Vente de terrain	- 10 700
			71355 042	Variation de stock	+ 10 700
	TOTAL			TOTAL	
Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
3555 040	Stock final	10 700	1641	Emprunt stock	+ 10 700
	TOTAL			TOTAL	

2020-12-d3

### Droit d'entrée au capital d'ATESART

Le conseil municipal décide de prendre une participation de 50 € au capital de la société publique locale : Agence des Territoires de la Sarthe.

Monsieur Christophe KRAKUS est nommé pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la Société Publique Locale.

2020-12-d4

### Le contrat d'abonnement auprès de l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART)

Le conseil municipal valide le principe du contrat d'abonnement à ATESART pour bénéficier des services de conseil, d'expertise et d'ingénierie, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, le coût étant de 1.02 € par habitant et par an.

2020-12-d5

### Convention d'accompagnement par le CAUE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'accompagnement par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'étude portant sur la requalification des espaces publics de la commune.

La durée de la mission prévue est de 6 mois. Le montant de la contribution à verser au CAUE est de 2000 €.

2020-12-d6

**Contrat d'assistance juridique**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat d'assistance juridique avec la société Fidal Le Mans pour l'assistance juridique de la commune.

2020-12-d7

**Contrat de l'agent d'entretien**

Dans le cadre la réorganisation du service technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'adjoint technique relevant de la catégorie C et autorise le maire à recruter un agent sous contrat à durée déterminée à raison de 10 heures hebdomadaire pour une durée de 6 mois. L'agent percevra une rémunération calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

2020-12-d8

**Divagation d'animaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il prévoit de signer une convention avec la société Caniroute pour la capture et la prise en charge des animaux en divagations sur le territoire de la commune.

Le coût du service est de 0.55 € par habitant. Le conseil municipal valide cette décision.

Les prochaines réunions du conseil municipal sont prévues le 15 janvier et le 19 février 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h30